

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 505**13 mai 2004****SOMMAIRE**

Albert Ier S.A., Luxembourg	24194	IMI Real Estate S.A., Luxembourg	24224
Albert Ier S.A., Luxembourg	24194	Jugendstil S.A., Luxembourg	24200
Best Resorts Marketing Holding S.A., Luxembourg	24230	L & Y International S.A., Luxembourg	24203
BT Longmont (Luxembourg) I, S.à r.l., Luxembourg	24220	Le Foyer-Arag, Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances S.A., Luxembourg	24206
BT Longmont (Luxembourg) II, S.à r.l., Luxembourg	24218	Le Foyer-Santé, Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances S.A., Luxembourg	24202
BT Luxembourg Investment Holdings, S.à r.l., Luxembourg	24221	Legends Resorts S.A.H., Luxembourg	24209
BT Luxembourg Investments S.N.C., Luxembourg	24218	Lehman Brothers European Mezzanine Partners 2003-A, S.à r.l., Luxembourg	24210
Casto S.A., Luxembourg	24217	Linesun Capital S.A., Luxembourg	24208
Cegetel Holdings II B.V., S.à r.l., Luxembourg	24224	Luxcorn, S.à r.l., Münsbach	24197
Corporate Network Administration Limited, S.à r.l., Dippach	24198	Mark IV Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	24216
De'Longhi Finance S.A., Luxembourg	24205	Matéris Financial Services Luxembourg S.A., Luxembourg	24209
Distribution Européenne S.A., Luxembourg	24220	Medea Consulting S.A., Luxembourg	24196
Distribution Européenne S.A., Luxembourg	24220	Medea Development S.A., Luxembourg	24197
Elisafin S.A.H., Luxembourg	24216	Morning Capital, S.à r.l., Luxembourg	24225
EuroSkandic S.A., Luxembourg	24221	Omnis Informatique S.A., Luxembourg	24209
EuroSkandic S.A., Luxembourg	24224	Parfume S.A., Luxembourg	24207
Ferrocommerz S.A., Luxembourg	24207	Photoflor S.A., Luxembourg	24195
Fimaco International S.A., Luxembourg	24203	Photoflor S.A., Luxembourg	24196
Fincoil Investissement S.A., Luxembourg	24207	Polystate S.A., Luxembourg	24229
Fondation Hëllef fir kribbskrank Kanner, Strassen	24201	Power Consult, GmbH, Leudelange	24217
Foyer Asset Management Compagnie Luxembourgeoise S.A., Luxembourg-Kirchberg	24220	Power Consult, GmbH, Leudelange	24217
Foyer Ré, Compagnie Luxembourgeoise de Réassurance S.A., Luxembourg	24208	Power Consult, GmbH, Leudelange	24217
Frank Lux, S.à r.l., Rodange	24238	Pushkar S.A., Luxembourg	24195
Global Medical Development S.A., Luxembourg	24239	Repeg Holdings Lux, S.à r.l., Luxembourg	24208
Global Medical Development S.A., Luxembourg	24240	Safimmo S.A., Luxembourg	24216
Globe Total Investments Holdings S.A., Luxembourg	24219	Tekneco International Holding S.A., Luxembourg	24194
Globe Total Investments Holdings S.A., Luxembourg	24219	Third Mixed Fund Management Company S.A., Luxembourg	24217
Globe Total Investments Holdings S.A., Luxembourg	24219	UCXA Management S.A., Luxembourg	24218
H.N.L.C. S.A., Luxembourg	24198	UCXA Management S.A., Luxembourg	24218
Humanoids Group S.A., Luxembourg	24219	UCXA Management S.A., Luxembourg	24218
IMI Real Estate S.A., Luxembourg	24224	UCXA Management S.A., Luxembourg	24218
		Vehicle S.A.H., Luxembourg	24216
		Vehicle S.A.H., Luxembourg	24216
		Victoria Finance Holding S.A., Pétange	24235
		Zodiac Europe Holding S.A., Luxembourg	24201
		Zodiac Europe Holding S.A., Luxembourg	24202

TEKNECO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 49.495.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 19 mars 2004 à 11.30 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
2. L'assemblée prend acte de la démission de Messieurs François Winandy et René Schmitter, de Madame Mireille Gehlen et nomme en leur remplacement quatre nouveaux administrateurs:
 - a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trêves - Allemagne et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social 2008.
3. Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au Commissaire pour leur mandat et gestion jusqu'à ce jour.
4. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en sciences commerciales et financières, né le 26 novembre 1954 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, de son mandat de Commissaire aux comptes.
Par vote spéciale, décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.
5. L'assemblée nomme aux fonctions de commissaire aux comptes la société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 79.327.
Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05166. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026269.3/693/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

ALBERT 1^{ER} S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 2A, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 58.912.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 2004.

ALBERT 1^{ER} S.A.
Signature

(026792.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

ALBERT 1^{ER} S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 2A, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 58.912.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 2004.

ALBERT 1^{ER} S.A.
Signature

(026793.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

PUSHKAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 48.554.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 18 mars 2004 à 11.30 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

2. L'assemblée prend acte de la démission de l'ensemble des membres du Conseil d'administration, à savoir:

- Monsieur François Winandy, administrateur, né le 15 mai 1949 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Madame Mireille Gehlen, administrateur, né le 18 août 1958 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Monsieur René Schmitter, administrateur, né le 23 janvier 1926 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Par vote spécial, décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

3. Il est procédé à la nomination d'un nouveau conseil d'administration:

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trèves - Allemagne et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

4. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Rodolphe Gerbes, commissaire aux comptes, né le 26 novembre 1954 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, de son mandat de Commissaire aux comptes.

Par vote spécial, décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

5. L'assemblée nomme aux fonctions de commissaire aux comptes la société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 79.327.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05156. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026274.3/693/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

PHOTOFLOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 57.313.

—
ALLIANCE SECURITIES LTD, Administrateur, 31, Don House, Main Street, Gibraltar accepte par la présente, à partir du 31 décembre 2002, de démissionner de sa fonction d'Administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.313, ayant pour dénomination: PHOTOFLOR S.A.

société constituée en date du 19 décembre 1996 (en vertu d'un acte reçu par-devant Maître Norbert Muller, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette) avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Fait et signé à Luxembourg en deux exemplaires originaux dont un exemplaire sera remis au Notaire instrumentant, le 11 février 2003.

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé»

Lu et approuvé

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05664. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026317.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

MEDEA CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 76.426.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 18 mars 2004 à 10.30 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

2. L'assemblée prend acte de la démission de l'ensemble des membres du Conseil d'administration, à savoir:

- Monsieur François Winandy, administrateur, né le 15 mai 1949 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Madame Mireille Gehlen, administrateur, né le 18 août 1958 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Monsieur René Schmitter, administrateur, né le 23 janvier 1926 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Par vote spécial, décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

3. Il est procédé à la nomination d'un nouveau conseil d'administration:

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trèves - Allemagne et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

4. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Rodolphe Gerbes, commissaire aux comptes, né le 26 novembre 1954 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, de son mandat de Commissaire aux comptes.

Par vote spécial, décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

5. L'assemblée nomme aux fonctions de commissaire aux comptes la société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 79.327.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05153. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026278.3/693/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

PHOTOFLOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 57.313.

STARLINK LTD, Administrateur, 31, Don House, Main Street, Gibraltar accepte par la présente, à partir du 31 décembre 2002, de démissionner de sa fonction d'Administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.313, ayant pour dénomination:

PHOTOFLOR S.A.

société constituée en date du 19 décembre 1996 (en vertu d'un acte reçu par-devant Maître Norbert Muller, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette) avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Fait et signé à Luxembourg en deux exemplaires originaux dont un exemplaire sera remis au Notaire instrumentant, le 11 février 2003.

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé»

Lu et approuvé

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05667. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026318.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

MEDEA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 22.507.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 18 mars 2004 à 11.00 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

2. L'assemblée prend acte de la démission de l'ensemble des membres du Conseil d'administration, à savoir:

- Monsieur François Winandy, administrateur, né le 15 mai 1949 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Madame Mireille Gehlen, administrateur, né le 18 août 1958 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Monsieur René Schmitter, administrateur, né le 23 janvier 1926 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Par vote spécial, décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

3. Il est procédé à la nomination d'un nouveau conseil d'administration:

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trèves - Allemagne et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

4. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Rodolphe Gerbes, commissaire aux comptes, né le 26 novembre 1954 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, de son mandat de Commissaire aux comptes.

Par vote spécial, décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

5. L'assemblée nomme aux fonctions de commissaire aux comptes la société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 79.327.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026283.3/693/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

LUXCORN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 85.675,- EUR.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 98.042.

—
Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue en date du 10 mars 2004 que:

- Les associés de la Société ont nommé à l'unanimité, avec effet en date de ladite assemblée, la société AAD FIDUCIAIRE, S.à r.l. ayant son siège social au 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société devant se tenir en vue de l'approbation des comptes annuels de la Société pour la période clôturant au 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 19 mars 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026522.3/556/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

CORPORATE NETWORK ADMINISTRATION LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8277 Holzem, 3, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 98.767.

Le directeur de la succursale, Monsieur Pearce Roger demeurant au 3, rue de Dippach, L-8277 Holzem décide;

Résolution unique

de transférer le siège de la société du 48, rue de la Toison d'Or à L-2265 Luxembourg au 3, rue de Dippach à L-8277 Holzem.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05675. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026319.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

H.N.L.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 99.768.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Maître Gilles Bouneou, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

2.- Maître Frédéric Frabetti, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de H.N.L.C. S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations liées à la détention et à la location d'un fonds de commerce au Grand-Duché de Luxembourg et / ou à l'étranger.

Elle a également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement de la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises ou sociétés de droit luxembourgeois, communautaire ou étrangères, la gestion et le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de titres, brevets, licences accessoires, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, et de toute autre manière, tous titres, brevets et licences accessoires, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et droits par qui, et de quelque manière que ce soit, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Maître Gilles Bouneou, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Basseur, quatre-vingt-dix-neuf actions,	99
2.- Maître Frédéric Frabetti, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Basseur, une action,	1
Total: cent actions,	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Maître Gilles Bouneou, avocat à la cour, né à Vidouze, (France), le 7 mai 1961, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur;
 - b) Maître Frédéric Frabetti, avocat à la cour, né à Metz, (France), le 26 février 1969, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur;
 - c) Monsieur Dieter Kundler, comptable, né à Schweinfurt, (Allemagne), le 7 octobre 1940, demeurant à L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société à responsabilité limitée DANA SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais, (R. C. Luxembourg section B numéro 71.643).
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
- 5.- Le siège social est établi à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Bouneou, F. Frabetti, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mars 2004, vol. 526, fol. 36, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 mars 2004.

J. Seckler.

(026626.3/231/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

JUGENDSTIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 59.016.

Il résulte de l'assemblée générale tenue le 22 mars 2004 que les décisions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 3, rue des Bains, B.P. 848, L-2018 Luxembourg.

- L'assemblée a accepté la démission, avec effet au 15 mars 2004, de Monsieur Stef Oostvogels et de Madame Marianne Korving du poste d'administrateur de la société et leur a donnée pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat.

- L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Alain Farana, juriste, né à Kinshasa (Congo) le 12 février 1976, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, B.P. 848, L-2018 Luxembourg et Monsieur Andrea Sabbatini, juriste, né à Luxembourg le 26 juillet 1971, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, B.P. 848, L-2018 Luxembourg au poste d'administrateurs de la société en remplacement des administrateurs démissionnaires et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

- L'assemblée a décidé de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de la société CORPORATE FINANCE BUSINESS LIMITED.

- L'assemblée a décidé de nommer la société MILKYWAY GROUP INC., dont le siège social se situe à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, 54th Street, Panama, République du Panama, inscrite au registre du commerce de Microjacket sous le numéro 443540, Document 551935, en qualité de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO05991. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026838.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

FONDATION HËLLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-8041 Strassen, 168, rue des Romains.

R. C. Luxembourg G11.

BUDGET 2003*Recettes*

Dons	750.000,-
Remb CM et CMCH	100.000,-
Intérêts	60.000,-
Total Recettes	910.000,-

*Dépenses**1. Liées à l'objet de la fondation*

Frais des enfants

- traitement, transports, activités	270.000,-
- subvention recherches	80.000,-

sous-total sub 1.....	350.000,-
-----------------------	-----------

2. Fonctionnement

Frais d'immobilisations (construction siège)	30.000,-
--	----------

Honoraires	50.000,-
------------------	----------

Assurances	8.000,-
------------------	---------

Publicité promotion	50.000,-
---------------------------	----------

Téléphone, frais de bureau, timbres	19.000,-
---	----------

Frais financiers	5.000,-
------------------------	---------

Frais voiture	1.500,-
---------------------	---------

Autres frais liés aux enfants non pris en considération sub 1.....	30.000,-
--	----------

Frais concernant les maisons	15.000,-
------------------------------------	----------

sous-total sub 2.....	208.500,-
-----------------------	-----------

3. Salaires

Salaires Luxembourg et Belgique.....	300.000,-
--------------------------------------	-----------

Solde 2003	51.500,-
------------------	----------

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03107. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(026322.2//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

ZODIAC EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 31.466.

L'an deux mille quatre, le neuf mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ZODIAC EUROPE HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 11 août 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 18 du 17 janvier 1990 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 14 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1259 du 29 août 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Laurence Mostade, employée privée, Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Stock, employé privé, Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Ariane Vigneron, employée privée, Luxembourg 23, avenue Monterey.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

2.- Modification de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holdings ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holdings ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Mostade, P. Stock, A. Vigneron, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 mars 2004, vol. 427, fol. 10, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 mars 2004.

H. Hellinckx.

(026754.3/242/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

ZODIAC EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 31.466.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 mars 2004.

H. Hellinckx.

(026755.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

LE FOYER-SANTE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 72.153.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 12 mars 2004 que

- Messieurs Gilbert Wolter, Ullrich Müller, Helfried Beer, Hans-Otto Gilla, Alain Huberty et Henri Marx ont été reconduits comme administrateurs pour le terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2005 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2004;

- la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers a été reconduite comme réviseur d'entreprises pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2005 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2004.

Pour réquisition

LE FOYER-SANTE

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A.

H. Marx / G. Wolter

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05573. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026930.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

L & Y INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 71.100.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 janvier 2002

- Monsieur Leviant Boaz est révoqué de son mandat d'Administrateur avec effet à la date de la présente Assemblée
- est nommé comme Administrateur en son remplacement, la société CANFORD TRADING CORP, Jasmine Court, 35A, Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Fait à Luxembourg, le 2 janvier 2002.

Certifié sincère et conforme
L & Y INTERNATIONAL S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04188. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026524.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

FIMACO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 99.767.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le quinze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit de Belize VALLI CONSULTING INC., avec siège social à Belize City, 35A, Regent Street, P.O. Box 1777, Jasmine Court, (Belize).

2.- La société de droit de Belize CRAFT OVERSEAS LTD., avec siège social à Belize City, 35A, Regent Street, P.O. Box 1777, Jasmine Court, (Belize).

Toutes les deux sont ici dûment représentées par Monsieur Klaus Krumnau, administrateur de sociétés, demeurant à L-8383 Koerich, 8, rue Principale.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de FIMACO INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trente et une (31) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacun

Art. 6. Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et Libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société de droit de Belize VALLI CONSULTING INC., avec siège social à Belize City, 35A, Regent Street, P.O. Box 1777, Jasmine Court, (Belize), quinze actions,	15
2.- La société de droit de Belize CRAFT OVERSEAS LTD., avec siège social à Belize City, 35A, Regent Street, P.O. Box 1777, Jasmine Court, (Belize), seize actions,	16
Total: trente et une actions,	31

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Klaus Krumnau, administrateur de sociétés, né à Freiburg, (Allemagne), le 14 septembre 1958, demeurant à L-8383 Koerich, 8, rue Principale;
 - b) Mademoiselle Daniela Dostert, administrateur, née à Trèves, (Allemagne), le 28 décembre 1974, demeurant à D-54431 Saarburg, 7, Friedensaue, (Allemagne);
 - c) Madame Sylvie Abtal-Cola, administrateur, née à Hayange, (France), le 13 mai 1967, demeurant à F-57070 Metz, 6, rue de la Chéneau, (France).
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société anonyme AUDITAS S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, (R. C. Luxembourg section B numéro 73.699).
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
- 5.- Le siège social est établi à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. Krumnau, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mars 2004, vol. 526, fol. 35, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 mars 2004.

J. Seckler.

(026630.3/231/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

DE'LONGHI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 95.384.

L'an deux mille quatre, le quinze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DE'LONGHI FINANCE S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, R. C. Luxembourg section B numéro 95.384, constituée sous la dénomination sociale de ICOS LUXEMBOURG S.A., suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 22 août 2003, publié au Mémorial C numéro 985 du 24 septembre 2003,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Alphonse Lentz en date du 11 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 195 du 17 février 2004, contenant changement de la dénomination sociale en DE'LONGHI FINANCE S.A.,

et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 236 du 27 février 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Daniela Cappello, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Ajouté d'un 2^{ème} alinéa à l'article 2 des statuts ayant la teneur suivante:

«La société a également pour objet la prestation de garanties en faveur d'autres sociétés du groupe, y comprise la société contrôlante DE'LONGHI S.p.A.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide d'ajouter un deuxième alinéa à l'article deux des statuts ayant la teneur suivante:

«**Art. 2. Alinéa 2.** La société a également pour objet la prestation de garanties en faveur d'autres sociétés du groupe, y comprise la société contrôlante DE'LONGHI S.p.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, A. Thill, D. Cappello, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mars 2004, vol. 526, fol. 35, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 mars 2004.

J. Seckler.

(026557.3/231/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

LE FOYER-ARAG, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.719.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 mars 2004 que

- Madame Adèle Lamberty ainsi que Messieurs Henri Marx et Dieter Schmitz ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2005 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2004;

- Monsieur le Dr. Johannes Kathan, coopté par décision du Conseil d'administration du 23 juillet 2003, a été nommé définitivement comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Wolfgang Glatzel, démissionnaire, dont le mandat s'est achevé lors de l'Assemblée de ce jour. Monsieur Kathan est reconduit comme administrateur pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2005 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2004;

- la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers a été reconduite comme réviseur d'entreprises pour le terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2005 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2004.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration du même jour que Messieurs Henri Marx et le Dr. Johannes Kathan ont été nommés comme Président respectivement Vice-président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2005.

Pour réquisition

LE FOYER-ARAG

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A.

A. Lamberty / H. Marx

Administrateur délégué / Président

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026934.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

FERROCOMMERZ S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxembourg B 11.201.

Auszug aus der Beschlussfassung der Verwaltungsratssitzung vom 31. Januar 2004

Herr Wolfgang Christian, Rechtsanwalt, Klöcknerstraße 29, 47057 Duisburg, geb. 16. November 1950 in Rostock, ist als Nachfolger von Herrn Franz-Josef Seipelt ernannt, der sein Amt als Verwaltungsratsmitglied niedergelegt hat. Die Ergänzungswahl von Herrn Wolfgang Christian wird der kommenden ordentlichen Generalversammlung zur Ratifizierung vorgelegt.

31. Januar 2004.

Für beglaubigten Auszug
FERROCOMMERZ S.A.
Unterschriften
Verwaltungsratsmitglieder

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04180. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026525.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

FINCOIL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 84.380.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 22 mars 2004

- L'adresse de la société est transférée du 19, rue de Kirchberg, L-1858 Luxembourg au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

- Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à L-Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer, est coopté en remplacement de Monsieur Filippo Comparetto, né le 12 avril 1973 à Vicari, demeurant à L-7396 Hunsdorf, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour FINCOIL INVESTISSEMENT S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05756. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026533.3/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

PARFUME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 67.817.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 18 novembre 2003, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Alessandro Salvetti (Annexe 1) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Alessandro Salvetti, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2001.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

PARFUME S.A.

M. La Rocca

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04598. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026760.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

FOYER RE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.621.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 mars 2004 que

- Messieurs Marcel Dell et Henri Marx ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2005 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2004;
- la nomination de Monsieur Frédéric Hélias comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Etienne Vanhyfte, démissionnaire, a été ratifiée; Monsieur Hélias achève le mandat de Monsieur Vanhyfte qui se termine en date de ce jour;
- Monsieur Frédéric Hélias a été reconduit comme administrateur pour le terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'an 2005 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2004;
- la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers a été reconduite comme réviseur d'entreprises pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2005 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2004.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration du même jour que Monsieur Henri Marx a été reconduit comme Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2005.

Pour réquisition
FOYER RE
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REASSURANCE S.A.
M. Dell / H. Marx
Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05544. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026938.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

REPEG HOLDINGS LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 7.569.750,- EUR.

Siège social: Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.396.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 1^{er} mars 2004

Résolution unique

L'Associé unique accepte la démission de Monsieur Justin Chuter de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 23 janvier 2004 et lui donne décharge de son mandat jusqu'à cette date.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026536.3/587/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

LINESUN CAPITAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 80.083.

DISSOLUTION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 mars 2004 que:

- 1) décharge a été accordée aux administrateurs, commissaire aux comptes, liquidateur et commissaire au contrôle de la liquidation;
 - 2) la liquidation est clôturée;
 - 3) les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social;
 - 4) mandat a été donné à la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l. de faire tous décomptes de frais.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026962.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

MATERIS FINANCIAL SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 95.902.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 25 mars 2004

Il résulte du procès-verbal que l'assemblée:

* accepte les démissions de Monsieur Robert Daussun, Monsieur Noël Goutard et Monsieur Pascal Oddo et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat;

* décide de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes:

- Monsieur Olivier Legrain, président directeur général, né le 30 septembre 1952 à Paris, France, résidant au 19 place de la Résistance, 92446 Issy-les-Moulineaux, France;

- Monsieur Georges Nordmann, directeur financier, né le 8 août 1947 à Paris, France, résidant au 19 place de la Résistance, 92446 Issy-les-Moulineaux, France;

- Monsieur Arnaud Lay, directeur juridique, né le 18 avril 1969 à Mantes-la-Jolie, France, résidant au 19 place de la Résistance, 92446 Issy-les-Moulineaux, France,

en tant que nouveaux administrateurs avec effet immédiat pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2004.

Depuis cette date le conseil d'administration est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Olivier Legrain, président directeur général, né le 30 septembre 1952 à Paris, France, résidant au 19 place de la Résistance, 92446 Issy-les-Moulineaux, France;

- Monsieur Georges Nordmann, directeur financier, né le 8 août 1947 à Paris, France, résidant au 19 place de la Résistance, 92446 Issy-les-Moulineaux, France;

- Monsieur Arnaud Lay, directeur juridique, né le 18 avril 1969 à Mantes-la-Jolie, France, résidant au 19 place de la Résistance, 92446 Issy-les-Moulineaux, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 2004.

MATERIS FINANCIAL SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO05979. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026784.3/250/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

OMNIS INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 44.084.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO05804, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

Signature.

(026658.3/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

LEGENDS RESORTS S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 89.768.

—
DISSOLUTION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 mars 2004 que:

1) décharge a été accordée aux administrateurs, commissaire aux comptes, liquidateur et commissaire au contrôle de la liquidation;

2) la liquidation est clôturée;

3) les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social;

4) mandat a été donné à la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l. de faire tous décomptes de frais.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05844. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026967.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

**LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE PARTNERS 2003-A, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 99.800.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty third of March.
Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE PARTNERS 2003-A, L.P., a limited partnership established under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda register of companies under number 34.875, duly represented by its general partner LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE ASSOCIATES 2003, L.P., a limited partnership established under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, duly represented by its general partner LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE ASSOCIATES 2003 LIMITED, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, here duly represented by Marc Meyers, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 18 March 2004.

The said proxy, after having been initialled and signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the following articles of association (hereafter the «Articles») of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which is hereby incorporated:

Art. 1. Name - Duration

There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE PARTNERS 2003-A, S.à r.l., (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present Articles.

The Company is formed for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 2. Corporate object

The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participations in any enterprise in whatever form and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely, but not limited to, its portfolio securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Registered office

The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. Capital

The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred twenty-five euros (125.- EUR) each, all fully subscribed and fully paid up.

The share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 6. Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the requirements of article 189 of the Law.

Art. 7. Redemption of shares

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 8. Management

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

Art. 9. Meetings of the board of managers

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager upon giving at least two days' prior notice, at the place indicated in the convening notice. The board of managers shall among others meet for taking any decision resulting in the Company incurring a liability or making an investment exceeding EUR 10,000.-

The board of managers shall, before taking any decision resulting in the Company making an investment exceeding EUR 10,000.- seek advice from an investment adviser appointed by the shareholders.

The convening notice shall be given in writing, whether in original, by facsimile, or such other telecommunication means capable of evidencing such notice. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile, or any other telecommunication means of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by facsimile, or any other telecommunication means another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, the board of managers can validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The shareholders may request that the board of managers consider the appointment of a person designated by the shareholders as observer with the right to attend, either physically or by telephone, video conference call or any other similar means of communication, the meetings of the board of managers, and to participate in the discussions, but not to vote upon any resolutions submitted to the board of managers. The agenda of each meeting of the board of managers shall be sent to the shareholders at least 5 days prior to the meeting, or as soon as reasonably practicable.

The resolutions of the managers can, instead of being passed at a meeting of the board of managers, be passed in writing with the unanimous consent of the managers. In this case, each manager and the shareholders shall be sent an explicit draft of the resolutions to be passed. The managers shall vote in writing on one or several counterparts which collectively will constitute the resolutions.

Art. 10. Representation - Authorised signatures

In dealings with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 12. General meetings of shareholders

The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

Notwithstanding the above, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 13. Financial year

The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December. The first financial year starts today and ends on 31st December, 2004.

Art. 14. Financial statements

Each financial year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders; and
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 16. Dissolution - Liquidation

In case of winding up the Company, liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 17. Application of the Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE PARTNERS 2003-A, L.P., as aforementioned.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary who expressly bears witness to it.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated at about one thousand six hundred euros (1,600.- EUR).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The following persons are appointed for an undetermined period of time as managers of the Company:
 - Petra Dunselman, company director, born on 6 April 1965, in Amsterdam (the Netherlands), residing at 29, rue de Helpert, L-7418 Buschdorf;
 - Jean Lemaire, company director and banking consultant, born in Bastogne (Belgium) on 10 July 1953, residing at 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.
- 2) The address of the registered office is established at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, the appearing party's proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE PARTNERS 2003-A, L.P., une société constituée sous les lois de Bermuda, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistrée au Registre des sociétés de Bermuda sous le numéro 34.875, dûment représentée par son associé commandité LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE ASSOCIATES 2003, L.P., une société constituée sous les lois de Bermuda, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, dûment représentée par son associé commandité LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE ASSOCIATES 2003 LIMITED, une société constituée sous les lois de Bermuda, ayant son siège social à Codan Services Limited, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, ici représentée par Marc Meyers, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à New York, le 18 mars 2004.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire ainsi que par le notaire sousigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu' elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Nom - Durée

Il est formé par les présentes, entre la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE PARTNERS 2003-A, S.à r.l., (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de la faillite ou de la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés.

Art. 2. Objet social

La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds pour créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs, et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, et se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature, à condition qu'elles ne soient pas librement négociables et émises sous forme nominative. La Société peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions sur la propriété immobilière ou mobilière que la Société jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Art. 4. Capital

Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital social peut à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales

Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 6. Cession de parts sociales

Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition de remplir les exigences de l'article 189 de la Loi.

Art. 7. Rachat de parts sociales

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 8. Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance

Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent ou sur convocation de tout gérant, notifiée au moins deux jours avant la réunion, au lieu indiqué dans la convocation. Le conseil de gérance se réunit entre autres pour les décisions résultant en ce que la Société contracte une dette ou effectue un investissement excédant EUR 10.000,-.

Le conseil de gérance devra, avant toute décision résultant en ce que la Société effectue un investissement excédant EUR 10.000,- prendre avis auprès d'un conseiller en investissement désigné par les associés.

La convocation peut être envoyée par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication de nature à prouver la convocation. Une telle convocation n'est pas requise lorsque tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et déclarent qu'ils ont dûment été informés et qu'ils ont pris entière connaissance de l'ordre du jour de la réunion donné par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication. Il peut être renoncé à la procédure de convocation avec l'accord unanime de chaque membre du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix.

Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence téléphonique ou par tous autres moyens similaires ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent communiquer les unes avec les autres. La participation à une réunion par ces moyens est considérée équivalente à une participation en personne à la réunion.

Les actionnaires peuvent demander que le conseil de gérance considère la nomination d'une personne désignée par les actionnaires comme observateur ayant droit de participer, ou bien physiquement ou par téléphone, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire, aux réunions du conseil de gérance et de participer aux discussions, mais dépourvue de tout droit de vote sur les résolutions soumises au conseil de gérance. L'ordre du jour de toute réunion du conseil de gérance devra être communiqué aux actionnaires au moins 5 jours avant la réunion ou aussitôt que raisonnablement faisable.

Les décisions des gérants peuvent, au lieu d'être prises lors d'une réunion du conseil de gérance, être prises par écrit réunissant l'unanimité des consentements des gérants. Dans ce cas, chaque gérant et les actionnaires devront recevoir un projet explicite des décisions à prendre. Les gérants devront voter par écrit sur un ou plusieurs documents qui tous ensemble formeront les décisions.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 12. Assemblées générales des associés

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Art. 13. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

Art. 14. Comptes sociaux

Chaque année les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Affectation des bénéfices

Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires sont établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes; et
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 16. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Application de la Loi

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE PARTNERS 2003-A, L.P., susmentionnée.

Toutes les parts sociales ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille six cent euros (1.600,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Les personnes suivantes sont nommées pour une durée indéterminée en tant que gérants de la Société:
 - Petra Dunselman, administrateur de société, née le 6 avril 1965, à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant à 29, rue de Helpert, L-7418 Buschdorf;
 - Jean Lemaire, administrateur de société et consultant bancaire, né le 10 juillet 1953, à Bastogne (Belgique), demeurant à 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.
- 2.- L'adresse du siège social de la Société est établie à 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Meyers, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2004, vol. 896, fol. 44, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 mars 2004.

B. Moutrier.

(026924.3/272/373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

MARK IV LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 67.918.

Le bilan au 28 février 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

MARK IV LUXEMBOURG, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(026619.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

SAFIMMO, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 31.456.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(026634.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

ELISAFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 62.291.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05463, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(026635.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

VEHICLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.093.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VEHICLE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(027101.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

VEHICLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.093.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VEHICLE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(027100.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

POWER CONSULT, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle «Am Bann».
R. C. Luxembourg B 58.441.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

Signature.

(026878.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

POWER CONSULT, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle «Am Bann».
R. C. Luxembourg B 58.441.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05817, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

Signature.

(026880.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

POWER CONSULT, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle «Am Bann».
R. C. Luxembourg B 58.441.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

Signature.

(026882.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

CASTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 72.867.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(026682.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

THIRD MIXED FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.573.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire le vendredi 19 mars 2004 à 10h10 que:

1. Les actionnaires prennent note de la décision de Monsieur Joseph Assaraf de démissionner de sa fonction d'Administrateur et lui expriment leur reconnaissance pour les services rendus à la société. L'Assemblée accepte sa démission. Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

2. L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, en remplacement de Mr Joseph Assaraf, Maître Alex Schmitt, avocat à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO05988. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026833.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

UCXA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 57.840.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

Signature.

(026883.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

UCXA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 57.840.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05823, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

Signature.

(026885.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

UCXA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 57.840.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05825, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

Signature.

(026887.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

UCXA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 57.840.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

Signature.

(026888.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

BT LONGMONT (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 71.901.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05411, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Signature.

(026730.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

BT LUXEMBOURG INVESTMENTS S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 94.906.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05408, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Signature.

(026733.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

GLOBE TOTAL INVESTMENTS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 78.111.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2004.

Signature.

(027055.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

GLOBE TOTAL INVESTMENTS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 78.111.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2004.

Signature.

(027056.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

GLOBE TOTAL INVESTMENTS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 78.111.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mars 2004

1. Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
2. L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits de l'exercice clos au 31 décembre 2002 faisant apparaître une perte de EUR 12.523,-.
3. L'Assemblée décide de reporter la perte de l'exercice écoulé au prochain exercice.
4. L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
5. L'Assemblée constate la perte de plus de la moitié du capital social de la Société. Conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la Société.

Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027052.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

HUMANOÏDS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 57.278.

EXTRAIT

Monsieur Alain Rukavina, demeurant 10A, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg (Luxembourg) a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société en date du 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour HUMANOÏDS GROUP S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026776.3/1005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

FOYER ASSET MANAGEMENT COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.456.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 mars 2004 que
- Messieurs Philippe Bonte, Jean-Louis Courange, Marcel Dell, Michel Janiak, Dominique Laval, Henri Marx et Jean-Michel Willemaers ont été reconduits comme administrateurs pour le terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2005 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2004;

- la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers a été reconduite comme réviseur d'entreprises pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2005 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2004.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration du même jour que Monsieur Marcel Dell a été reconduit comme Président pour le terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2005 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2004.

Pour réquisition

FOYER ASSET MANAGEMENT COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A.

H. Marx / M. Dell

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05560. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026927.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

DISTRIBUTION EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.720.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DISTRIBUTION EUROPEENNE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(027099.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

DISTRIBUTION EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.720.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 avril 2003

La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur, en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2005.

Certifié sincère et conforme

DISTRIBUTION EUROPEENNE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05694. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027095.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 71.594.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Signature.

(026735.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 92.175.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Signature.

(026738.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

EuroSkandic S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 32.464.

In the year two thousand and four, on the sixteenth of March.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EuroSkandic S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, dated December 12th, 1989, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 185 of June 7th, 1990 and modified by deed of the same notary dated December 4th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 477 of June 26th, 2001.

The meeting is presided by Mr Lennart Stenke, director, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Mr Francis Welscher, employee, residing in Bascharage.

The meeting elects as scrutineer Ms Edmée Hinkel, employee, residing in Remich.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1) To reduce the object of the corporation by excluding domiciliation services and as a consequence to amend article 2 of the articles of incorporation.

2) To decrease of the corporate capital by an amount of three hundred and forty-eight thousand euros (348,000.- EUR), so as to bring it down from its present amount of three hundred and eighty thousand euros (380,000.- EUR) to the new amount of thirty-two thousand euros (32,000.- EUR), against cancellation of the thirteen thousand nine hundred twenty (13,920) shares.

3) Approval of the payment to the holders of the shares to be cancelled of the amount of three hundred and forty-eight thousand euros (348,000.- EUR), such payment to be made after the period of thirty (30) days following the publication of the minutes of the extraordinary general meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

4) Consequent amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation.

5) To transfer the registered address of the company from L-1313 Luxembourg, 14, rue des Capucins to L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

6) Miscellaneous.

IV. That the present meeting representing the entire share capital is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After discussion of the reasons and after due deliberation having been done, the meeting unanimously decided upon the following resolutions.

First resolution

The general meeting decides to reduce the object of the corporation by excluding domiciliation services and as a consequence to amend article 2 of the articles of incorporation to give in the following wording:

«**Art. 2.** The object of the corporation shall be to provide related services, advice, information, management and opinion in relation to company matters and in relation to real estate and financial investments of all types.

The company may also purchase, sell and hold for its own account any real estate, receivables and other types of investments. The corporation's object shall include performance of any operation, which is directly or indirectly related to its purpose, subject to the limitations of law.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

Second resolution

The general meeting resolves to decrease of the corporate capital by an amount of three hundred and forty-eight thousand euro (348,000.- EUR), so as to bring it down from its present amount of three hundred and eighty thousand euros (380,000.- EUR) to the new amount of thirty-two thousand euros (32,000.- EUR), against cancellation of the thirteen thousand nine hundred twenty (13,920) shares.

Third resolution

The general meeting decides to approve the payment to the holders of the thirteen thousand nine hundred twenty (13,920) shares to be cancelled of the amount of three hundred and forty-eight thousand euros (348,000.- EUR), such payment to be made after the period of thirty (30) days following the publication of the minutes of this extraordinary general meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fourth resolution

The general meeting decides to amend Article 3 of the Articles of Incorporation in order to reflect the foregoing resolutions, to read as follows:

«**Art. 3.** The company subscribed capital is set at thirty-two thousand euros (32,000.- EUR) represented by one thousand two hundred and eight (1,280) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) per share, fully paid in.

The authorized capital is fixed at five hundred thousand euros (500,000.- EUR) to consist of twenty thousand (20,000) shares of a par value of twenty-five euros (25.- EUR) per share.

The authorized and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 6 hereof.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years, beginning on March 16th, 2004, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.»

Fifth resolution

The general meeting decides to transfer the registered address of the company from L-1313 Luxembourg, 14, rue des Capucins to L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders meeting are valued at 1,400.- euro shall be charged to the company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognizes by the present, that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English and followed by a French translation; at the request of the parties and in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day noted at the beginning of this document.

This document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the members of the bureau signed with Us, the notary, the present deed, no other shareholder expressing the request to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le seize mars.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EuroSkandic S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 185 du 7 juin 1990, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 4 décembre 2000, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 477 du 26 juin 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lennart Stenke, directeur, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Francis Welscher, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Edmée Hinkel, employée privée, demeurant à Remich.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification de l'objet social de la société en supprimant les services de domiciliation et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

2) Réduction du capital social à concurrence d'un montant de trois cent quarante-huit mille euros (348.000.- EUR), pour le ramener de son montant initial de trois cent quatre-vingt mille euros (380.000.- EUR) à trente-deux mille euros (32.000.- EUR), contre l'annulation de treize mille neuf cent vingt (13.920) d'actions.

3) Approbation du paiement aux détenteurs des actions à annuler d'un montant de trois cent quarante-huit mille euros (348.000.- EUR), tel paiement à effectuer après une période de trente (30) jours suivant la publication du procès-verbal de la présente assemblée générale extraordinaire au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- 4) Modification afférente de l'article 3 des statuts, afin de l'accorder au nouveau capital.
- 5) Transfert du siège social de la société de L-1313 Luxembourg, 14, rue des Capucins à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
- 6) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer les services de domiciliation et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'activité de tous services de consultation et informations à prêter, la gestion à effectuer et les avis à donner en matière de sociétés ainsi qu'en matière d'investissements immobiliers ou financiers de tous genres.

La société a aussi pour objet l'acquisition, la vente et être promoteur d'immeubles ou de valeurs d'investissements de tous genres. Elle peut accomplir tous actes et opérations qui sont directement ou indirectement en relation avec son objet, sauf restrictions légales.

D'une manière générale, la société est autorisée à prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exécuter toute opération qui pourrait être dans l'intérêt de l'accomplissement de son objet social.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de trois cent quarante-huit mille euros (348.000,- EUR), pour le ramener de son montant initial de trois cent quatre-vingt mille euros (380.000,- EUR) à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), contre l'annulation de treize mille neuf cent vingt (13.920) d'actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le paiement aux détenteurs des treize mille neuf cent vingt (13.920) actions à annuler, du montant de trois cent quarante-huit mille euros (348.000,- EUR), tel paiement à effectuer après une période de trente (30) jours suivant la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide, suite aux résolutions précédemment prises, de modifier l'article 3 des statuts de la société afin de le mettre en conformité avec le nouveau capital social.

«**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par mille deux cent vingt (1.280) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par action, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR), représenté par vingt mille actions (20.000) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est pendant une période de cinq ans à partir du 16 mars 2004, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1313 Luxembourg, 14, rue des Capucins à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à 1.400,- euros sont à charge de la société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Stenke, F. Welscher, E. Hinkel, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 17 mars 2004, vol. 467, fol. 71, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 mars 2004.

A. Lentz.

(027040.3/221/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

EuroSkandic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 32.464.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 mars 2004.

A. Lentz.

(027041.3/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

CEGETEL HOLDINGS II B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: 1101 BA Amsterdam, Z.O., The Netherlands.

Etablissement principal: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse..

R. C. Luxembourg B 92.502.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05420, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Signature.

(026741.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

IMI REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 62.762.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

IMI REAL ESTATE S.A., Société Anonyme

Signatures

(026819.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

IMI REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 62.762.

Répartition des résultats de l'exercice

Le bénéfice net de l'exercice qui s'élève à EUR 223.150,- et est partagé de la manière suivante:

- 5% à la réserve légale	11.160,- EUR
- 5 fois l'impôt sur la fortune à la réserve indisponible ...	32.475,- EUR

Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2005

- M. Stéphane Bosi, Président, demeurant professionnellement au Luxembourg;

- M. Pierre Bouchoms, Administrateur, demeurant professionnellement au Luxembourg;

- M. Carlo Russo, Administrateur, demeurant professionnellement à Milan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

IMI REAL ESTATE S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05952. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026817.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

MORNING CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 99.778.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-seventh day of February.
Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Christopher Frederick Eddis, financial director, born in Hong-Kong on 12th April 1966, with address at 102 Portland Road, London W11 4LX, United Kingdom,

here represented by Ms Audrey Ritter, private employee, with professional address in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on the 23rd of February 2004.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name MORNING CAPITAL, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of any two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

Mr Christophe Frederick Eddis declares to subscribe the 500 shares and to have them fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2004.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred and fifty Euros (1,250.- EUR).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

a) Mr Alain Heinz, director of companies, born in Forbach (France) on May 17, 1968, residing in Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

b) Mr Joseph Mayor, director of companies, born in Durban (South Africa) on May 24, 1962, residing in Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

who will have the necessary power to validly bind the company by their joint signature.

2) The registered office is established in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt sept février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Christopher Frederick Eddis, directeur financier, né le 12 avril 1966 à Hong-Kong, résidant 102 Portland Road, W11 4LX Londres, Royaume-Uni,

ici représenté par Mademoiselle Audrey Ritter, employée privée, résident à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 23 février 2004;

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de MORNING CAPITAL, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres quelconques du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la

libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et Libération

Christopher Frederick Eddis déclare souscrire aux 500 parts sociales et les libérer intégralement par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France) le 17 mai 1968, résidant à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

b) Monsieur Joseph Mayor, administrateur de sociétés, né à Durban (Afrique du Sud) le 24 mai 1962, résidant à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

lesquels auront tous pouvoirs pour engager valablement la société par leur signature conjointe.

2. Le siège social de la société est établi à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Ritter, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2004, vol. 142S, fol. 69, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

G. Lecuit.

(026779.3/220/284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

POLYSTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 77.260.

Extrait du procès-verbal l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2003 au siège social de la société

Les bilans et les comptes de pertes et profits aux 30 juin 2002 et 30 juin 2003 ont été approuvés.

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2003.

La société IBS & PARTNERS S.A. a été nommée administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005, en remplacement de M. B. Duc.

Le mandat du commissaire aux comptes de la FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES, S.à r.l., a été renouvelé pour l'année 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04358. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(027129.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

BEST RESORTS MARKETING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 99.793.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twelfth of March.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand-Duché of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

1.- Mr Bayram Sargin, accountant, born in Kirsehir (Turkey), on the twentieth of August 1958, residing at Alanya-Antalya, Saray Mahallesi, Kizlar Pinam Caddesi, Korsu Sokak, Birlir Apt. B-Blok No 7/16 (Turkey).

2.- Mrs Ahu Esmer Torgay, business administration, born in Enger (Germany), on the twenty-third of January 1966, residing at D-63128 Dietzenbach, Frankenstrasse 9 (Germany).

Both are here represented by Mr Simon Henin, private employee, professionally residing at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as said before, request the officiating notary to enact the following Articles of Association of a Stock Company, («Aktiengesellschaft»), which they declare to have established as follows:

Name - Registered Office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those who might become owners of the shares created hereafter, is herewith formed a joint stock company, («Aktiengesellschaft»), under the name of BEST RESORTS MARKETING HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

By a simple decision of the board of directors, branches, subsidiaries, agencies or administrative offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is to acquire, incorporate or participate in incorporation of entities of any legal form in Luxembourg or abroad, mainly active as corporate in the international tourism sector, to manage and to consult, to provide management outsourcing services to these participations. The company may rent, purchase and sell hotels, motels, holiday resorts, yachts, vacations villages, wellness centres, and other leisure facilities. The company may grant loans, debentures or other mean of financing of participation. The company can emit bonds, convertible and other types and mortgage its assets and garanties to finance its investment.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy.

In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman.

If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented; proxies between directors being permitted, with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions, approved and signed by all directors, shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board of directors are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the company's interest within the limits of the company's purpose.

All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons, who need not be shareholders of the company.

The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

The first delegate of the board of directors or technical manager may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

Art. 12. The company will be validly bound by any two directors or the individual signature of the delegate of the board.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration; they can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General Meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders.

It has the most extensive powers to carry out or ratify the acts concerning the company.

Its resolutions are binding even for the shareholders who are not represented, vote against or abstain from voting.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual General Meeting is held on the first Wednesday of June at 11.00 a.m. at the Company's Head Office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting.

It must be convened at the written request of shareholders representing 20% percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business Year - Distribution of Profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% percent of the net profit of the financial year have to be allocated to the legal reserve fund; such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General Dispositions

Art. 21. For any points, not covered by the present articles of incorporation, the parties refer to the provisions of the law of August 10th, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory disposition

- 1.- The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2004.
- 2.- The first annual general meeting shall be held in 2005.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

1.- Mrs Ahu Esmer Torgay, prenamed, three hundred and nine shares,	309
2.- Mr Bayram Sargin, prenamed, one share,	1
	<hr/>
Total: three hundred and ten shares,	310

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimation of Costs

The amount of the expenses, for which the company is liable as a result of its formation, is approximately fixed at one thousand seven hundred and fifty Euros.

Extraordinary general meeting

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of Directors is fixed at three and that of the Auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as Directors:
 - a) Mr Bayram Sargin, accountant, born in Kirsehir (Turkey), on the twentieth of August 1958, residing at Alanya-Antalya, Saray Mahallesi, Kizlar Pinam Caddesi, Korsu Sokak, Birler Apt. B-Blok No 7/16 (Turkey);
 - b) Mrs Gisèle Steffes, private employee, born in Luxembourg, on the tenth of May 1957, residing at L-9052 Ettelbruck, 9, rue Prince Jean;
 - c) Mrs Ahu Esmer Torgay, business administration, born in Enger (Germany), on the twenty-three of January 1966, residing at D-63128 Dietzenbach, Frankenstrasse 9 (Germany).
- 3.- The following has been appointed as Statutory Auditor:
 - The Stock Company ADMINISTRATION TECHNIQUE ET TRAVAUX COMPTABLES S.A., in abbreviation ATTC S.A., with registered office at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, (R.C.S. Luxembourg section B number 16.441).
- 4.- The Company's registered office shall be at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 5.- The mandates of the Directors and the Statutory Auditor will expire at the general annual meeting in the year 2005.

Statement

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German versions, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by surname, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes:

Im Jahre zweitausendvier, den zwölften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Sind erschienen:

1.- Herr Bayram Sargin, Buchhalter, geboren in Kirsehir (Türkei), am 20. August 1958, wohnhaft in Alanya-Antalya, Saray Mahallesi, Kizlar Pinam Caddesi, Korsu Sokak, Birler Apt. B-Blok No 7/16 (Türkei).

2.- Frau Ahu Esmer Torgay, business administration, geboren in Enger (Deutschland), am 23. Januar 1966, wohnhaft in D-63128 Dietzenbach, Frankenstrasse 9 (Deutschland).

Beide sind hier vertreten durch Herrn Simon Henin, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, auf Grund von zwei ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift.

Welche Vollmachten vom Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparanten, vertreten wie hiervor erwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchen, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird hiermit eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung BEST RESORTS MARKETING HOLDING S.A. gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen, Agenturen oder Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz von diesem Sitz mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Der Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, Gründung oder Beteiligung an Gesellschaften oder Unternehmen der Rechtsform in Luxemburg oder im Ausland, welche hauptsächlich im internationalen Tourismusbereich tätig sind, sie zu beraten und verwalten, sowie Outsourcing Dienstleistungen an diese Gesellschaften zu leisten. Die Gesellschaft darf in diesem Zusammenhang, Hotels, Motels, Holiday Resorts, Yachts, Feriendörfern, Wellness Zenter und andere Freizeit Anlagen, mieten, vermieten, erwerben und verkaufen. Die Gesellschaft darf Kredite und andere Darlehen an diese Gesellschaften geben sowie sonstige Finanzarten. Die Gesellschaft darf Anleihen, Handelswaren und nicht Handelswaren ausgeben um Ihre Investitionen zu finanzieren und darf entsprechend Hypotheken auf ihre Anlagen auf Garantie zeichnen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien von jeweils hundert Euro (100,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann, im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen, ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den gleichen Bedingungen wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden.

Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; Vollmachten unter Verwaltungsratsmitgliedern sind erlaubt, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme per Brief, Fernschreiben, Telefax oder e-mail abgeben, welche schriftlich bestätigt werden müssen.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um im Interesse der Gesellschaft, alle Angelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Alle Befugnisse, welche nicht durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie durch die späteren Änderungen, oder durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, die Gesamtheit oder einen Teil seiner Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.

Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Der erste Bevollmächtigte des Verwaltungsrates oder technische Direktor kann durch die erste Hauptversammlung ernannt werden.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare, welche nicht Aktionäre sein müssen, überwacht, welche von der Generalversammlung, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt, ernannt werden; sie können beliebig abberufen werden.

Die Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt, welche die Dauer von 6 Jahren nicht überschreiten kann.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre.

Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am ersten Mittwoch des Monats Juni um 11.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen.

Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft des Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, dem (den) Kommissar(en) zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschliessen Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter, natürliche oder juristische Personen, durchgeführt, welche von der Generalversammlung, die ihre Aufgaben und Vergütungen festlegt, ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2004.

2.- Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2005 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Kompargenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Frau Ahu Esmer Torgay, vorgeannt, dreihundertneun Aktien,	309
2.- Herr Bayram Sargin, vorgeannt, eine Aktie,	1
Total: dreihundertzehn Aktien,	310

Alle vorgenannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendsiebenhundertfünfzig Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Bayram Sargin, Buchhalter, geboren in Kirsehir (Türkei), am 20. August 1958, wohnhaft in Alanya-Antalya, Saray Mahallesi, Kizlar Pinam Caddesi, Korsu Sokak, Birler Apt. B-Blok No 7/16 (Türkei);
 - b) Frau Gisèle Steffes, Privatbeamtin, geboren in Luxemburg, am 10. Mai 1957, wohnhaft in L-9052 Ettelbrück, 9, rue Prince Jean;
 - c) Frau Ahu Esmer Torgay, business administration, geboren in Enger (Deutschland), am 23. Januar 1966, wohnhaft in D-63128 Dietzenbach, Frankenstrasse 9 (Deutschland).
- 3.- Zum Kommissar wird ernannt:
 - Die Aktiengesellschaft ADMINISTRATION TECHNIQUE ET TRAVAUX COMPTABLES S.A., in Abkürzung ATTC S.A., mit Sitz in L-2730 Luxemburg, 67, rue Michel Welter, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 16.441).
- 4.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2730 Luxemburg, 67, rue Michel Welter.
- 5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2005.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, auf Antrag der erschienenen Personen und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Henin, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2004, vol. 526, fol. 33, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 26. März 2004.

J. Seckler.

(026875.3/231/344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

VICTORIA FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-3781 Tétange, 39, rue Neuve.

R. C. Luxembourg B 99.773.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le onze mars.

Par-devant Nous Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme AD FIDUCIAIRE S.A., avec siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, ici représentée par Monsieur Thierry Beckerich, comptable, demeurant à Arlon (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 février 2004, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
 - 2.- La société anonyme COMPTAFISC S.A., avec siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Thierry Beckerich, préqualifié.
- Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de VICTORIA FINANCE HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Tétange.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut également acquérir et mettre en valeur des brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent cinquante euros (EUR 350,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société se trouve engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. Chaque année, il est tenu une assemblée générale annuelle, qui se réunit le troisième lundi du mois de juin à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) La société anonyme AD FIDUCIAIRE S.A., préqualifiée, cinquante actions	50
2) La société anonyme COMPTAFISC S.A., préqualifiée, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

1) Monsieur Martial Piazza, administrateur de société, né à Algrange/Moselle (France) le 15 septembre 1966, demeurant à F-57245 Peltre, 31, rue Gargan;

2) Monsieur Guérino Piazza, administrateur de société, né à Algrange/Moselle (France) le 20 novembre 1941, demeurant à F-57000 Nouilly, 17, rue de Metz;

3) Madame Estelle Piazza, employée privée, née à Metz (France) le 7 août 1981, demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz, 3, rue des Couvents.

Monsieur Martial Piazza, préqualifié, est nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2009.

Troisième résolution

A été nommée commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l., avec siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 50.577.

Le commissaire aux comptes est nommé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2009.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-3781 Tétange, 39, rue Neuve.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Beckerich, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 19 mars 2004, vol. 429, fol. 32, case 10. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 24 mars 2004.

A. Weber.

(026766.3/236/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

FRANK LUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-4845 Rodange, 90-92, rue Joseph Philippart.

H. R. Luxemburg B 99.740.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den sechszwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Georges d'Huart, Notar im Amtswohnsitz zu Petingen.

Ist erschienen:

1) Herr Lionel Mertes, Geschäftsführer, geboren am 4. Juni 1959 in Differdingen, wohnhaft in L-4845 Rodange, 90, rue Joseph Philippart.

2) Herr Cyril Buschmann, Geschäftsführer, geboren in F-Thionville, am 28. Juni 1977, wohnhaft in F-57330 Zoufftgen, 32, rue Principale.

3) Herr Volker Bischofs, Direktor, geboren am 17. April 1961 in D-Alfen, wohnhaft in D-35745 Herborn-Seelbach, 13, Eberstalstrasse.

Welche Komparanten den unterzeichneten Notar ersuchten die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung FRANK LUX, S.à r.l.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Rodange. Er kann durch Beschluss der oder des Geschäftsführers an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Verkauf, der Unterhalt und die Reparatur von Werkstattsausrüstungen, sowie alle sämtliche Tätigkeiten und Operationen in direkter oder indirekte Verbindung mit dem Gesellschaftszweck.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbegrenzte Zeit ab heutigem Tage festgelegt.

Das Gesellschaftsjahr stimmt mit dem Kalenderjahr überein, ausser für dieses erste Jahr, welches am heutigen Tage beginnt um am 31. Dezember 2004 zu endigen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert (EUR 12.400,-) Euro, eingeteilt in hundert Anteile von jeweils einhundertvierundzwanzig Euro (EUR 124,-) gezeichnet wie folgt:

- Herr Lionel Mertes, vorgenannt,	15 Anteile
- Herr Cyril Buschmann, vorgenannt,	15 Anteile
- Herr Volker Bischofs, vorgenannt,	70 Anteile
Zusammen:	<u>100 Anteile</u>

Das gezeichnete Kapital von zwölftausendvierhundert (EUR 12.400,-) Euro steht der Gesellschaft zur Verfügung, was die Gesellschafter anerkennen und formell bestätigen.

Art. 6. Die Gesellschaftsanteile sind der Gesellschaft gegenüber unteilbar. Sie sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Jede sonstige Abtretung, Verpfändung, Teilung oder Verfügung bedarf der einstimmigen Genehmigung aller Gesellschafter.

Art. 7. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nach Artikel 191 vom Gesetze vom 18. September 1933 ernannt werden. Der oder die Gesellschafter, respektiv Geschäftsführer können einen Bevollmächtigten bestellen, welcher die Gesellschaft allein vertreten kann.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Falle einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an Firmenschriftstücken stellen, sowie sich in die Gesellschaftsführung einmischen.

Zwecks Ausübung Ihrer Rechte sind sie an die jährlichen Inventare gebunden.

Art. 9. Beim Erlöschen der Gesellschaft wird die Liquidation durch den amtierenden Geschäftsführer vorgenommen.

Art. 10. Bezüglich aller nicht durch gegenwärtige Statuten vorgesehenen Punkte unterwerfen sich die Parteien den dies bezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen auf eintausendzehn Euro (EUR 1.010,-).

Beschluss der Gesellschafter

Alsdann beschlossen die Gesellschafter einstimmig:

1. Zum Geschäftsführer wurde ernannt:
Herr Lionel Mertes, vorbenannt.
2. Die Gesellschaft ist rechtsgültig durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.
3. Der Sitz der Gesellschaft ist: L-4845 Rodange, 90-92, rue Joseph Philippart.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Petingen, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Kompargenten die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: L. Mertes, C. Buschmann, V. Bischofs, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2004, vol. 896, fol. 12, case 8. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 19 mars 2004.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(026299.3/207/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

GLOBAL MEDICAL DEVELOPMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 91.594.

L'an deux mille quatre, le seize mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de GLOBAL MEDICAL DEVELOPMENT, R. C. B N° 91.594, avec siège social à Luxembourg, et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 janvier 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 275 du 14 mars 2003.

La séance est ouverte à neuf heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinq cents actions d'une valeur nominale de cent euros chacune, représentant la totalité du capital social de cinquante mille euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ou leurs mandataires ayant accepté de se réunir, sans convocation préalable, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant la signature des actionnaires et mandataires des actionnaires représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 200.000,- en vue de le porter de EUR 50.000,- à EUR 250.000,- par la création de 2.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites par l'actionnaire majoritaire et intégralement libérées par conversion d'une créance, certaine, liquide et immédiatement exigible, pour un montant de EUR 200.000,-.

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros)

par la création de 2.000 (deux mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Ces actions nouvelles ont été entièrement souscrites par FIDCORP LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24,

ici représentée par Madame Vania Baravini, préqualifiée,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 mars 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Les actions nouvelles ont été émises en contrepartie d'un apport en nature constitué par la conversion d'une partie de la créance que la société FIDCORP LIMITED, préqualifiée, a sur la société GLOBAL MEDICAL DEVELOPMENT.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 4 mars 2004 par H.R.T. REVISION, S.à r.l., réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de la créance est constatée par ledit rapport et les conclusions sont les suivantes:

Conclusion

«A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

1. l'apport est décrit de façon claire et précise;
2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;
3. la créance de EUR 200.000,- est certaine, liquide et exigible et peut être utilisée pour augmenter le capital de GLOBAL MEDICAL DEVELOPMENT de EUR 200.000,- par l'émission de 2.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.»

Il résulte notamment dudit rapport que la créance est certaine, liquide et exigible et que rien ne s'oppose à la conversion d'un montant de 200.000,- EUR provenant de cette dette en capital social de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: J. Seil, A. Uhl, V. Baravini, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, vol. 142S, fol. 96, case 8. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(026848.3/230/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

GLOBAL MEDICAL DEVELOPMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 91.594.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 295 du 16 mars 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(026849.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.
